

# **ASSOCIATION AXES NIORT – CONFOLENS - LIMOUSIN SECTIONS**

*Niort – Confolens – La Croisière et Niort – Confolens - Limoges*

-----

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 1 – ESPRIT DE L'ASSOCIATION**

L'Association est apolitique.

L'information mutuelle, la disponibilité des membres et en particulier du Président et des membres du Conseil d'Administration sont la base de l' « ESPRIT » de cette association. Dans une entreprise de ce type, seul le résultat positif doit couronner son travail.

### **Article 2 – ROLE DU BUREAU**

#### **Le Président**

Le Président fera en sorte que les objectifs soient atteints dans l'esprit cité plus haut. Il représentera l'Association dans ses différentes actions. Il sera secondé en tous points par un des Vice-présidents

#### **Les Vice-présidents**

Les Vice-présidents remplacent le Président si celui-ci n'est pas disponible. Le Président et les Vice-présidents s'informent mutuellement et en permanence de façon à privilégier l'efficacité. Les Vice-présidents sont plus particulièrement chargés de l'organisation de la communication. Les Vice-Présidents, qui sont élus, sont choisis pour leur notoriété et la mobilisation de leur engagement en faveur de ces axes. Leur soutien et leur action sont indispensables au succès des objectifs recherchés.

#### **Le Secrétaire**

Le Secrétaire établit les comptes-rendus et les procès-verbaux relatant le déroulement des réunions.

#### **Le Trésorier**

Le Trésorier a pour tâche essentielle, en accord avec le Président et un Vice-président, d'organiser la collecte des fonds nécessaires à la vie de l'Association et d'en tenir les comptes.

#### **Les Conseillers techniques**

S'il le juge utile, le Président pourra requérir démarches ou actions auprès de personnalités diverses, ponctuellement ou de manière permanente.

### **Article 3 – COTISATIONS**

Le montant des cotisations est fixé annuellement par l'Assemblée Générale.

L'adhésion annuelle à l'association se répartie comme suit :

Individuel – Entreprises – club d'entreprise – Communes de moins de 1.000 habitants

Communes de 1.000 habitants et plus – Communautés de Communes

Chambres consulaires – Départements.

Un compte sera ouvert auprès d'un établissement bancaire. Le Président accorde une délégation de signature au trésorier pour toutes les opérations relatives à ce compte qui fonctionnera sans double signature.

## **Article 4 – ASSURANCES**

L'Association souscrit pour ses membres un contrat d'assurance couvrant les risques suivants :

- responsabilité civile des adhérents,
- dommage aux biens,
- accidents corporels,
- protection juridique,
- transport en commun,

(NB : Le contrat d'assurance ne prend pas en compte les transports en voiture particulière).

## **Article 5 – CALENDRIER DES RÉUNIONS**

### ***Assemblée Générale***

Elle se réunit au minimum une fois par an.

### ***Conseil d'Administration***

Au minimum deux fois par an.

Il peut être réuni aussi souvent que nécessaire à l'initiative du Président ou de la moitié de ses membres.

### ***Bureau***

Une réunion de travail est prévue une fois par mois au siège de l'Association.  
De plus, le Président se réserve la possibilité de réunir le Bureau quand il le juge nécessaire.

### ***Réunions, contacts, informations***

Les réunions organisées, les contacts divers engagés et les informations recueillies par l'un des membres du Bureau font l'objet, dans la mesure du possible, d'un compte-rendu succinct dont copie sera adressée aux membres du bureau.

## **Article 6 – ORGANISATION PRATIQUE**

Le secrétariat du bureau de l'Association est assuré au siège social :

8 rue Fontaine des Jardins 16500 Confolens

Tel : 05.54.84.14.08

Site internet : <http://axesncl.free.fr>

Fax : 05.45.85.58.38

Courriel : [axesncl@free.fr](mailto:axesncl@free.fr)

Fait à Confolens, le .

Le Président,  
Jean-Noël DUPRE

Le Secrétaire,  
Jean-Paul FONTANEL

### **Siège social :**

8 rue Fontaine des jardins 16 500 Confolens. Tél : 05 45 84 14 08, Fax : 05 45 85 58 38 Site : [http:// axesncl.free.fr](http://axesncl.free.fr) Courriel : [axesncl@free.fr](mailto:axesncl@free.fr)